Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20261020-DCM_2026_056-DE

LANGAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Le 20 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie - 1 place de l'église 35850 LANGAN sous la présidence de Thierry JOLIVET, suivant convocation transmise le mercredi 14 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ABAUTRET Virginie, CHICOUENE Cécile, DAHMOUN Laëtitia, GAUPLÉ Olivier, GUINARD Dany, JACQUES Emmanuel, JOLIVET Thierry, LE BERRE Erwan, LE TENNIER Yvan, LEMÉE Marion, ODYE Martine, ROBERT Gaëlle
Excusé ayant donné procuration : GODAL Claire à LEMÉE Marion, MOISY Nicolas à GUINARD Dany, PAILLOUX Fabrice à JOLIVET Thierry

Secrétaire de séance : ODYE Martine

2026-056 - REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS PAR LE MAIRE POUR L'ACHAT DE BÉTON POUR L'ÉGLISE COMMUNALE

Rapporteur : LEMÉE Marion

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil municipal.

Monsieur GUINARD expose que dans la cadre de la réfection du sol de l'église, il a été nécessaire de se fournir en béton à la centrale LORANDEL BETON à Bédée.

S'agissant d'un distributeur, le paiement par mandat administratif n'était pas envisageable et Monsieur le Maire a dû avancer les frais en réglant la facture de165€ HT soit 198€ TTC avec sa propre carte bancaire.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- AUTORISER le remboursement à Monsieur JOLIVET Thierry la somme de 198.00€ sur présentation de la facture.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20261020-DCM_2026_056-DE

Fait et délibéré le 20 octobre 2026

La présidence de séance,
Thierry JOLIVET

Le secrétariat de séance,
Martine ODYE

